

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 828

Artikel: Les petites misères de la démocratie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022974>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La retraite dorée d'Alain Borner

Au soir de l'élection du Conseil d'Etat genevois, en novembre passé, la satisfaction de voir le radical Alain Borner non réélu se mêlait, chez ses adversaires, à un léger sentiment de culpabilité: qu'allait-il devenir? Eh bien tout va très bien pour lui, merci!

Après huit ans à l'Exécutif, Borner n'avait droit qu'à une demi-pension d'ancien conseiller d'Etat. Compte tenu du caractère relativement soudain et imprévisible de cette mise à la retraite, le nouveau Conseil d'Etat a décidé de continuer de verser son salaire au nouveau chômeur pendant quelques mois. Il l'a en outre nommé ou maintenu dans deux conseils d'administration: la Banque hypothécaire du canton de Genève (BCG) et l'usine hydro-électrique de Chancy-Pougny. N'étant plus membre du Conseil d'Etat, Borner n'a plus à reverser ses jetons de présence à la caisse publique.

Son ancien employeur lorsqu'il n'était pas

conseiller d'Etat, Du Pont de Nemours, fit également un geste et prit Borner comme administrateur.

Plus étrange quand on sait le rôle que joua la presse dans la disgrâce d'Alain Borner et la suffisance prétentieuse de celui-ci dans ses rapports avec les rédacteurs en chef et les journalistes: il se retrouve également administrateur de la *Tribune de Genève* (qui ne reste pas durablement sans un ancien ministre radical dans son conseil d'administration).

Non content de cette jolie palette, Borner se lance dans la voltige. Il désire siéger aussi au conseil d'une banque qui développe son activité à Genève, la Compagnie de banque et d'investissement (CBI), sans pour autant abandonner la BCG. Une manière de faire inusitée qui déroge aux règles de la banque cantonale genevoise contre les conflits d'intérêts. Borner sollicite néanmoins l'autorisation voulue de ses collègues administrateurs et l'obtient, d'une voix.

Comment tirer parti de ses échecs professionnels: c'est un nouveau genre littéraire qui fait fureur cet été parmi les cadres.

Comme de coutume les orateurs du 1^{er} août n'ont pas manqué de louer nos vertus démocratiques. Pourtant en Suisse on oublie trop facilement que les droits fondamentaux constituent une condition indispensable au fonctionnement démocratique des institutions. Et tout particulièrement la liberté d'expression qui assure à chacun de pouvoir émettre des idées, même et surtout lorsqu'elles ne sont pas conformes à l'opinion de la majorité; une liberté qui doit permettre la libre confrontation des points de vue et qui ne peut s'épanouir que dans un esprit de tolérance. Or cette tolérance face aux idées non conformes fait souvent défaut dans le berceau de la démocratie.

Les promoteurs de l'initiative populaire «pour une Suisse sans armée» en ont fait l'expérience tout au

Les petites misères de la démocratie

long de leur campagne. Dernière chicane en date, l'interdiction faite à un militant de récolter des signatures sur la voie publique autrement qu'avec un stand fixe; une amende de 100 francs plus 74 francs de taxes et la confiscation des listes signées. Motif invoqué par la police de la ville de Zurich? «Le citoyen en tant que passant a droit à emprunter la voie publique sans être interpellé pour une signature à l'appui d'un sujet politique auquel il n'est pas préparé ou entraîné dans une discussion politique. Il s'agit par là de protéger l'ordre public et la tranquillité.»

Vivre ensemble - voter ensemble

Pour la première fois ce printemps, les étrangers domiciliés légalement aux Pays-Bas ont pu participer aux élections communales. Il leur suffisait de résider depuis au moins cinq ans dans le pays et d'avoir atteint l'âge de 18 ans pour voter et 21 ans pour être éligibles. Ils furent assez nombreux à se rendre aux urnes et quelques-uns furent même parmi les élus.

Lors d'un passage à Middelburg, chef-lieu de la Zélande, nous avons pu nous procurer, à retardement, une documentation sur l'information des électeurs étrangers. Le mode d'emploi des urnes est expliqué de manière détaillée sur un dépliant rédigé en treize langues, dont le français, l'allemand, l'italien, l'espagnol, le grec, le turc, l'arabe et l'anglais ainsi qu'une page couverte d'idéogrammes (chinois ou japonais?). Au verso, un graphique facilite encore la compréhension. Une autre brochure donnait des détails sur le sens des élections. A retenir également, l'idée-force mise en évidence à l'occasion de ce scrutin: *Samen wonen, samen stemmen*: Vivre ensemble, élire ensemble.

Le parti écologiste de Frauenfeld, désireux d'organiser un débat sur les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, s'est vu opposer un refus de participer de la part des représentants de l'économie électrique: le contradicteur annoncé, un avocat socialiste de Zurich, appartient à des groupes d'extrême-gauche; les Verts, en critiquant l'énergie nucléaire, font le jeu de l'Union soviétique qui alimente la panique pour freiner la construction des centrales en Occident afin de mieux affirmer sa domination énergétique.

Les ténors de l'économie électrique thurgovienne se déclarent néanmoins prêts à participer en tout temps à un débat si les écologistes font preuve d'un «esprit plus large et plus libéral».